



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 105 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Dans sa résolution 58/176 du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités du Centre sous-régional de Yaoundé pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et a noté avec satisfaction le concours que le pays hôte a apporté à la mise en place du Centre dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à fournir au Centre toute leur assistance pour en assurer le bon fonctionnement. Le Secrétaire général était également prié de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Le présent rapport passe en revue les activités menées par le Centre afin de contribuer aux efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme et les principes et les valeurs démocratiques dans la région de l'Afrique centrale. Sont également abordés les faits nouveaux les plus marquants survenus depuis juillet 2001, date du dernier rapport présenté à l'Assemblée générale (A/56/36/Add.1).

* Le présent rapport est soumis avec retard pour permettre la présentation d'informations à jour.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique.....	1–3	3
II. Renforcer la structure du Centre	4–14	3
A. Effectifs du Centre	4–6	3
B. Structure du Centre	7–10	4
C. Renforcer le Service de documentation.....	11–14	4
III. Partenaires	15–22	5
A. Collaboration avec la Communauté économique des États d’Afrique centrale (CEEAC) et l’Union africaine (UA)	15–18	5
B. Collaboration avec les organismes des Nations Unies	19–22	6
IV. Activités réalisées par le Centre, de juillet 2001 à juillet 2004.....	23–45	7
A. Activités relatives aux droits de l’homme.....	23–33	7
B. Activités liées à la démocratie	34–45	11
V. Conclusion.....	46–47	14

I. Historique

1. Le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a été créé en 2001 en application de la résolution 54/55 A de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} décembre 1999, à la demande des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Le Centre exerce ses activités sous les auspices du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

2. Le Centre a pour mission de contribuer au renforcement des capacités pour la protection et la promotion des droits de l'homme, et d'appuyer la création et/ou le renforcement d'institutions nationales. Il œuvre également pour le développement d'une culture des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale afin de prévenir les conflits et de promouvoir une paix et un développement durable.

3. Dans l'exercice de son mandat, le Centre donne des avis et fournit une assistance technique aux gouvernements et à la société civile, exécute des programmes et organise des ateliers sur des questions relevant de son mandat. Il apporte son concours à divers partenaires aux niveaux national et sous-régional pour le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. À cette fin, le Centre a mis en place un programme de stages destiné à des étudiants diplômés originaires de la sous-région d'Afrique centrale et à des organisations non gouvernementales (ONG) de la sous-région actives dans le domaine des droits de l'homme.

II. Renforcer la structure du Centre

A. Effectifs du Centre

4. Le Centre est devenu pleinement opérationnel en mars 2001. En juin 2002, la Haut Commissaire aux droits de l'homme a officiellement inauguré le Centre au cours d'une conférence des ministres de la justice et des présidents des cours suprêmes de la région sur le thème de la communication dans le domaine des droits de l'homme, conférence organisée et accueillie par le Centre.

5. Le Centre est maintenant entré dans sa troisième année. Son personnel comprend trois administrateurs recrutés sur le plan international : le Directeur, un conseiller régional sur les problèmes de la démocratie et un spécialiste des droits de l'homme, qui a été affecté à Yaoundé en 2002. En plus, un spécialiste des droits de l'homme, recruté sur le plan international, a travaillé au Centre de mars à décembre 2003; il était chargé des activités financées par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la République du Congo. Les responsables du Centre recrutés sur le plan international sont appuyés par trois agents locaux, dont un documentaliste.

6. Les activités du Centre sont financées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, en 2002, à l'occasion de l'appel de fonds annuel du Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Centre a entrepris de mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de renforcer ses projets et ses activités.

B. Structure du Centre

7. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme fournit au Centre un total soutien pour l'aider à bien fonctionner et à remplir ses missions. De plus, le Centre a été invité à représenter le Haut Commissariat dans plusieurs grandes réunions. Depuis avril 2003, au cours de sessions tenues à Yaoundé, le Centre a prêté son concours à la Commission mixte Cameroun-Nigéria mise en place pour rechercher des moyens pacifiques d'appliquer l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans le différend qui oppose les deux pays au sujet de leurs frontières terrestres et maritimes.

8. De plus, le Directeur du Centre a représenté la Haut Commissaire aux droits de l'homme lors de la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'homme dans l'espace francophone, tenue à Brazzaville en avril 2003, sous les auspices de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette conférence a été pour le Centre une occasion d'appeler l'attention des participants sur le devoir des États de respecter leurs obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Elle a débouché sur la création d'un réseau de structures gouvernementales sur les droits de l'homme dans la zone francophone.

9. À la demande du Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Centre a participé à l'organisation de deux séminaires. Un séminaire à l'intention des communautés de Pygmées a eu lieu à Yaoundé et Sangmelima Mekas, au Cameroun, du 13 au 15 novembre 2002. Afin d'assurer le suivi de ce séminaire, une réunion sur le thème « Les minorités et les droits des populations autochtones » s'est tenue au Cameroun du 25 au 28 novembre 2003, dans le cadre du programme d'éducation aux droits de l'homme. Les participants venaient de la société civile, de communautés de Pygmées et de groupes représentant des populations autochtones du Cameroun. De plus, le Centre a organisé à Yaoundé, du 12 au 14 juillet 2004, en collaboration avec le Groupe antidiscrimination du Haut Commissariat aux droits de l'homme à Genève, un séminaire sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

10. Dans le cadre du projet commun HCD-PNUD « Aider les communautés ensemble » (projet Droits de l'homme ACT), le Centre a attribué des bourses de 5 000 dollars chacune à trois ONG camerounaises œuvrant pour les droits de l'homme et la mobilisation en faveur de la paix. Il s'agit des organisations suivantes : Mbororo Social and Cultural Development Association, qui a des activités dans la province nord-ouest du Cameroun, du Centre de Bamenda pour la mobilisation au service des droits de l'homme et de la paix, et de l'Union nationale des associations et institutions pour personnes handicapées du Cameroun, qui a son siège à Yaoundé.

C. Renforcer le Service de documentation

11. Le Service de documentation a été créé en novembre 2001. Il publie et distribue le bulletin trimestriel du Centre intitulé « Bulletin des droits de l'homme et de la démocratie ». Douze numéros ont été publiés jusqu'à présent. Le Centre a aussi plusieurs autres publications; il diffuse notamment des rapports périodiques, des bulletins trimestriels et du matériel de formation.

12. Le Service de documentation accueille chaque année plus de 1 500 visiteurs. Ses principaux utilisateurs sont les médias, les étudiants et les chercheurs de l'enseignement supérieur, et des membres du public de la sous-région et au-delà. Il assure également la diffusion et la distribution des documents pertinents du HCDH et d'autres sources fiables de la région traitant de problèmes des droits de l'homme. Vu l'intérêt de plus en plus vif du public pour la documentation, le Centre a entrepris de mettre en place une base de données sur les droits de l'homme et a commencé à élaborer des profils de pays sur le thème des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Les missions de maintien de la paix de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies bénéficient des compétences du Service de documentation. Par exemple, dans le cadre de la coopération avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), Bureau installé à Bangui, le Représentant spécial du Secrétaire général a dépêché au Centre un assistant spécialiste des droits de l'homme afin de dispenser une formation aux techniques documentaires.

13. En juin 2002, le Centre a lancé le site Internet <www.un.cm/rights> qui est maintenant pleinement opérationnel. Un projet de sensibilisation faisant appel à des vidéos sur les problèmes des droits de l'homme et de la démocratie a été inauguré en juin 2003.

14. Le Service de documentation a établi des partenariats avec différentes institutions africaines et internationales comme le Centre danois des droits de l'homme et l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg (France) afin de faciliter les échanges d'informations et le renforcement des capacités. À cet égard, le Centre a largement utilisé la documentation relative aux droits de l'homme qui lui a été communiquée à titre gracieux. Le Service de la documentation a également tiré parti de la documentation offerte par le Centre international de recherche et de réadaptation pour les victimes de la torture.

III. Partenaires

A. Collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union africaine (UA)

15. Conformément au mémorandum d'accord signé en juillet 2002 entre la Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Secrétaire général de la CEEAC, le Centre fournit des conseils et une assistance technique au secrétariat de la CEEAC afin de renforcer ses capacités d'analyse et d'améliorer le fonctionnement du Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC). Le MARAC a pour objectif le renforcement de la capacité régionale pour la prévention des conflits. En 2003, sur l'invitation de la CEEAC, le Centre a participé à Pretoria à une mission préparatoire chargée de recenser les moyens techniques nécessaires pour la mise en place du MARAC et du site Internet de la CEEAC.

16. Conformément au mémorandum d'accord de 2002, et sur l'invitation du Secrétaire général de la CEEAC, le Centre a représenté le Haut Commissariat aux droits de l'homme au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC tenu les 26 et 27 janvier 2004 à Brazzaville. Le Centre continue d'associer le secrétariat de la CEEAC à toutes ses activités sous-régionales. Dans le cadre de son projet visant à renforcer les capacités de la société civile, le Centre a facilité

l'établissement du partenariat de la CEEAC avec les organisations de la société civile dans la sous-région.

17. Le Sommet a été l'occasion de dresser un bilan de la coopération entre la CEEAC et l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont réclamé une présence plus forte de l'ONU dans la sous-région. Ce dialogue s'est poursuivi lors de la vingt-cinquième session ordinaire du Comité permanent de l'ONU pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, tenue à Malabo, du 21 au 25 juin 2004. Bien que le Centre n'ait pas participé à cette session, ce forum, qui est dû à l'initiative du Département des affaires de désarmement, reste un précieux instrument pour des consultations sur les problèmes de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

18. Le Centre a participé aux Sommets de l'Union africaine au Mozambique et à Addis-Abeba en 2003 et 2004. Ces sommets ont été l'occasion de précieux contacts avec les membres du Comité permanent. Dans leurs communiqués et déclarations finales, les sommets ont souligné l'évolution positive des activités de l'ONU en général, et plus spécialement du Centre, dans la région.

B. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

19. Le Centre a établi de solides partenariats avec les organismes des Nations Unies au Cameroun et dans la sous-région, y compris avec la Commission économique pour l'Afrique-Afrique centrale.

20. Le Centre participe activement aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies et met à profit les possibilités offertes par cette collaboration pour réclamer avec insistance la prise en compte des problèmes des droits de l'homme. Grâce à ces fructueuses relations avec les organismes des Nations Unies représentés au Cameroun, des points de contact sur les droits de l'homme ont été maintenant désignés dans les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation internationale du Travail, du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Commission économique pour l'Afrique-Afrique centrale et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Des échanges de données d'expérience ont désormais lieu en permanence entre ces points de contact.

21. Sous la direction de M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, une équipe commune Nations Unies-Union africaine s'est rendue au Centre en avril 2003 et des échanges de vues ont eu lieu avec le Centre sur l'aide que celui-ci peut apporter au Représentant spécial et à l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la préparation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. À la suite de ces échanges de vues, le Centre a participé à un forum sur la paix, la sécurité et la gouvernance dans la région des Grands Lacs, organisé par l'Académie internationale pour la paix. Le Centre a également contribué à l'organisation d'un atelier sur l'intégration des droits de l'homme dans le processus de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, tenue à Yaoundé du 17 au 19 mai 2004.

22. Un atelier destiné à préparer le séminaire sous-régional sur la coopération entre les autorités civiles et militaires pendant les phases de transition vers la démocratie, s'est tenu à Bujumbura du 6 au 8 septembre 2004. Il était organisé avec le concours de l'Équipe de pays des Nations Unies, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi et du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Les autres parties prenantes clefs représentées au séminaire étaient le Secrétaire général de la CEEAC, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), le Bureau de New York du Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Centre.

IV. Activités réalisées par le Centre, de juillet 2001 à juillet 2004

A. Activités relatives aux droits de l'homme

1. Formation

Formation financée dans le cadre du budget ordinaire

23. Conformément aux activités prévues décrites dans le précédent rapport (A/56/36/Add.1), le Centre a organisé les programmes de formation sous-régionaux suivants :

a) Un atelier sur l'élaboration de plans d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme en Afrique centrale, les 18 et 19 décembre 2001 à Yaoundé, dont le suivi a été réalisé, dans le cadre de la Journée des droits de l'homme, 2003, avec le Comité national des droits de l'homme et des libertés du Cameroun ainsi qu'avec la Commission des droits de l'homme du Congo, nouvellement créée;

b) Lors de l'inauguration officielle du Centre par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, une conférence sous-régionale sur la présentation de rapports relatifs aux droits de l'homme, destinée aux ministres de la justice et des droits de l'homme ainsi qu'aux présidents des cours suprêmes des pays d'Afrique centrale, a eu lieu à Yaoundé les 13 et 14 juin 2002. Pour y donner suite, certains pays ont présenté des rapports aux organes chargés de suivre l'application des traités et ont ratifié des conventions auxquelles ils n'étaient toujours pas parties. Le Centre a également organisé, le 22 juillet 2004, à l'intention du Ministère des affaires féminines du Cameroun, un atelier de suivi sur la présentation de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);

c) En collaboration avec le PNUD-Congo, un programme de formation sur la présentation de rapports aux organes chargés de l'application des traités, sur les plans d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, a été organisé à Brazzaville du 16 au 20 décembre 2002, avec la participation de représentants de la société civile et d'ONG. Les participants au programme ont demandé au Gouvernement de créer des commissions nationales pour les droits de l'homme et de ratifier tous les grands traités relatifs aux droits de l'homme. La Commission a été constituée en septembre 2003;

d) Un atelier sur la justice militaire en Afrique centrale a été organisé du 13 au 15 janvier 2003 à Libreville à l'intention de 22 juges militaires et procureurs

d'États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). À l'issue de cet atelier, les participants ont adopté la Déclaration de Libreville dans laquelle ils demandaient notamment aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier divers instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et d'en englober les dispositions dans leur législation nationale;

e) En collaboration avec le bureau sous-régional de l'UNESCO en Afrique centrale et avec la contribution d'autres partenaires tels que le PNUD-Brazzaville et USAID, le Centre a organisé à Malabo, du 20 au 22 mai 2003, un atelier sur les médias, les droits de l'homme et la démocratie en Afrique à l'intention de 25 spécialistes des médias privés et publics. L'objectif était de mobiliser des personnalités éminentes des médias afin qu'elles fassent campagne pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la sous-région. Les participants venaient des 11 pays membres de la CEEAC. À la fin de leurs travaux, les participants ont adopté un code de conduite commun pour les médias d'Afrique centrale. Pour donner suite à cet effort, le Centre publie des documents de référence à l'intention des médias des pays d'Afrique centrale.

Formation financée par des contributions volontaires

24. Des partenariats ont été établis avec des ONG locales et sous-régionales. En juin 2003, le Centre a dispensé dans le cadre du projet conjoint Haut Commissariat-PNUD visant à renforcer les capacités de la société civile dans la République du Congo, une formation à 300 membres d'ONG à Brazzaville. Ce projet s'adressait à 150 étudiants des années terminales de l'Université Marien Ngouabi et 150 membres d'ONG. Il a permis d'accroître sensiblement les connaissances des participants en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. De plus, dans le contexte de l'accord signé en 2002 entre le Haut Commissariat et le Gouvernement français, le Centre a lancé un projet visant à renforcer, durant la période 2002-2005, les capacités des organisations de la société civile en Afrique centrale dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Ce projet, mis en œuvre par le Centre depuis juillet 2002, doit s'achever en novembre 2005. De nombreuses activités (organisation de séminaires, suivi des recommandations et des déclarations adoptées durant les séminaires précédents, enrichissement du fonds dont dispose le Service de la documentation, affectation de fonds supplémentaires au programme de stages du Centre et de subventions aux instituts de recherche et aux groupes d'ONG) ont été menées à bien. Les séminaires ci-après ont été organisés dans le cadre de ce projet :

a) Un atelier sur le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits des groupes vulnérables s'est tenu à N'Djamena du 22 au 24 juillet 2003. Il a réuni quelque 45 représentants d'organisations de la société civile qui s'occupent de la promotion et de la protection des droits des femmes, des enfants, des minorités, des réfugiés et des handicapés et il a abouti à l'élaboration d'un plan d'action et à l'adoption de la Déclaration de N'Djamena;

b) Un séminaire sur les techniques de sensibilisation destiné à la société civile en Afrique centrale s'est tenu à Libreville du 1^{er} au 3 décembre 2003. Le séminaire, qui visait à renforcer les compétences des dirigeants de la société civile en matière de sensibilisation, de campagne et de mobilisation en faveur des droits de l'homme, a réuni 45 dirigeants d'ONG, fonctionnaires et responsables syndicaux

venant de 10 pays. Un plan d'action et une déclaration ont été adoptés et un comité de suivi a été créé pour veiller à l'application des textes issus du séminaire;

c) Un atelier sur la société civile, les droits de l'homme et l'état de droit a été organisé du 2 au 4 février 2004 à Kribi (Cameroun) à l'intention de 32 participants représentant des gouvernements, des institutions nationales, des juges militaires et des organisations de la société civile. Une délégation importante de la CEEAC ainsi que des représentants d'institutions des Nations Unies, notamment de l'OIT, du PNUD et d'ONUSIDA, ont également pris une part active à la réunion. Le séminaire visait à sensibiliser les participants à l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme et aux liens indissolubles existant entre la promotion et la protection des droits de l'homme, d'une part, et la consolidation de l'état de droit, de l'autre. L'atelier a été également l'occasion de souligner le rôle central du système judiciaire dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Il a abouti à l'adoption d'un plan d'action biennal, d'un code de conduite pour la société civile et de stratégies visant à accroître la participation libre et entière des citoyens au processus politique;

d) Un atelier sur les droits des femmes et la législation nationale en Afrique centrale a été organisé à Kigali, du 17 au 19 mars 2004, en partenariat avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Ce séminaire, qui réunissait 44 participants, a permis un échange de vues sur l'expérience faite dans ce domaine par chaque pays et sur les pratiques optimales utilisées pour inciter les gouvernements à intégrer dans leur législation nationale les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes. La déclaration et le plan d'action de Kigali ont été adoptés, de même que diverses recommandations visant à encourager les gouvernements à assurer la pleine égalité des femmes et des hommes. Un comité de suivi a en outre été créé afin d'assurer l'application des recommandations de Kigali;

e) Le Centre a organisé à l'intention de 22 participants un autre séminaire de formation à Brazzaville les 29 et 30 mars 2004 sur les femmes journalistes, les droits de l'homme et l'état de droit. Ce séminaire, qui faisait suite au séminaire de Malabo de mai 2003 sur les médias, les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, avait pour objet d'aider les femmes journalistes qui souhaitaient mieux rendre compte des questions des droits de l'homme et se référer aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme à intégrer dans leur travail les questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie, de manière à contribuer à la promotion de ces droits dans la sous-région. À l'issue de leurs délibérations, les participants ont mis en place un réseau sous-régional de femmes journalistes qui s'intéressaient aux questions relatives aux droits de l'homme. Des responsables nationaux ont été désignés et un service provisoire sous-régional a été créé pour assurer la coordination entre les divers responsables. Les participants ont aussi adopté un projet de code de conduite pour les femmes journalistes ainsi que diverses stratégies pour renforcer leur action de promotion des droits de l'homme dans la sous-région;

f) Un séminaire de formation sur le rôle de la société civile dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a été organisé à Yaoundé du 12 au 14 juillet 2004. Ce séminaire, qui a réuni 39 participants, visait à sensibiliser ces derniers aux dangers que toutes les pratiques de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui leur sont associées

représentaient pour la paix et à la nécessité pressante d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban. À l'issue du séminaire, les participants ont adopté des documents de fond tels que la Déclaration de Yaoundé sur le rôle de la société civile dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, une stratégie et un plan d'action sous-régional ainsi qu'un plan d'action de la jeunesse d'Afrique centrale pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Les participants ont créé un comité de suivi présidé par le Cameroun et composé de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Gabon.

2. Services consultatifs et coopération technique

25. Le Centre continue à fournir une coopération technique aux gouvernements, organisations non gouvernementales et institutions nationales sur leur demande. Des institutions nationales de défense des droits de l'homme déjà établies ont profité de cette assistance au Cameroun par exemple. Celles qui sont en train d'être officiellement créées (en République du Congo et en Guinée équatoriale) ont également demandé l'assistance du Centre.

26. De nombreux projets de coopération technique en faveur d'ONG et d'institutions nationales ont été mis en œuvre grâce à une collaboration entre le Centre et les bureaux du PNUD dans la sous-région. En mars 2003, le Centre a organisé deux stages de formation à l'intention de 44 membres du groupe d'assistance juridique créé par le projet du PNUD relatif à la justice et aux droits de l'homme. Ces stages ont permis d'appeler leur attention sur le mandat du Haut Commissariat aux droits de l'homme, le mandat du Centre et ses activités ainsi que sur les mécanismes conventionnels et non conventionnels pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

27. De plus, le Centre a tenu en 2004 à Yaoundé, avec le Coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée équatoriale, une réunion de travail de deux jours consacrée à la conception de projets dans le cadre d'un programme de formation aux droits de l'homme qui devait être mis en œuvre durant la période 2004-2006. Ce programme, destiné à plusieurs groupes de la société de la Guinée équatoriale (femmes, journalistes, forces armées, parlementaires, administrateurs de prisons, etc.) est exécuté par le Centre et financé par le PNUD-Guinée équatoriale.

3. Programme de stage

28. Le Centre organise un programme de stage de trois mois à l'intention des étudiants poursuivant des études du troisième cycle, des activistes des droits de l'homme et des représentants de gouvernements, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'organisations de la société civile qui s'occupent de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit dans la sous-région. Ce programme a débuté à la fin de 2001.

29. Douze stagiaires venant du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Rwanda et du Tchad ont été formés en 2001 et 2002. Au cours de la période 2003-2004, une formation a été dispensée à 24 stagiaires du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Rwanda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad, ainsi qu'à un membre du personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

4. Appui apporté aux instituts de recherche et de formation dans le domaine des droits de l'homme

30. Dans le cadre d'un projet conjoint Haut Commissariat/PNUD-Brazzaville, le Centre a dispensé une formation à 150 assistants et étudiants de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville, en juin 2003.

31. En outre, deux établissements d'enseignement supérieur en matière de droits de l'homme – l'Association pour la promotion des droits de l'homme en Afrique centrale qui a son siège à Yaoundé et l'École de médecine de l'Université Marien Ngouabi – ont été choisis comme bénéficiaires d'une indemnité de 3 000 dollars des États-Unis, fruit du partenariat entre le Haut Commissariat et le Gouvernement français, visant à favoriser l'enseignement dans le domaine des droits de l'homme et des instruments qui s'y rapportent.

5. Éducation dans le domaine des droits de l'homme

32. Un projet de sensibilisation intitulé « Progrès et défis à relever dans le domaine des droits de l'homme » a été entrepris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Lancé officiellement en octobre 2003, ce projet consiste à montrer des vidéocassettes sur les questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie et à faire connaître les recherches et les débats sur la question accessibles sur l'Internet. D'octobre à décembre, le Centre a mis en œuvre des programmes sur les thèmes suivants :

- Droits de l'homme : progrès et défis à relever, 21-24 octobre 2003;
- Droits des minorités et des peuples autochtones, 25-28 novembre 2003;
- Démocratie en Afrique centrale, 11 et 12 décembre 2003.

Le programme cible plusieurs groupes dont les étudiants, les chercheurs, les militaires, les parlementaires, les dirigeants d'organisations de la société civile et les juristes.

33. En 2003, le Centre a mis en train un projet pilote au Cameroun pour aider à créer dans les établissements d'enseignement secondaire des clubs de connaissance des droits de l'homme, le premier ayant été inauguré au Lycée Tsinga à Yaoundé. Il est prévu de reproduire cette expérience dans la sous-région afin de développer une culture des droits de l'homme et de la démocratie en milieu scolaire.

B. Activités liées à la démocratie

1. Généralités

34. Le programme du Centre pour la démocratie est devenu opérationnel avec l'arrivée en novembre 2002 du Conseiller régional pour la démocratie. Ce programme vise essentiellement à promouvoir et consolider la démocratie et l'état de droit comme moyen de prévenir les conflits en Afrique centrale.

35. Le Centre a établi des partenariats avec des universités, des instituts de recherche et des organisations de la société civile en Afrique centrale et travaille étroitement avec le secrétariat de la CEEAC ainsi qu'avec des organismes des

Nations Unies dans la sous-région. Des institutions non africaines comme National Endowment for Democracy, sise à Washington, les organisations de la société civile qui, groupées, constituent le Forum africain pour la démocratie, l'Académie mondiale pour la paix basée à New York, le Centre for Policy Studies, qui a son siège à Johannesburg (Afrique du Sud) et l'Electoral Institute of South Africa ont commencé à collaborer avec le Centre.

2. Prévention des conflits

36. Le Centre continue à aider la CEEAC à élaborer des documents techniques sur le mécanisme d'alerte rapide et de prévention des conflits de la Communauté ainsi que sur l'intégration politique régionale. Il a également fourni une assistance technique au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour lui permettre de préparer et de dispenser à Yaoundé, en septembre 2003, une formation au niveau sous-régional sur les armes légères en Afrique centrale.

37. En juin 2003, l'Académie mondiale pour la paix et la Fondation Mwalimu Nyerere sise en République-Unie de Tanzanie ont demandé au Centre de leur apporter sa coopération pour préparer et organiser un séminaire sur la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs. Le séminaire sur la paix, la sécurité et la gouvernance dans la région des Grands Lacs, organisé conjointement par l'Académie mondiale pour la paix et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs au Kenya, en partenariat avec l'African Dialogue Centre for Conflict Management and Development Issues (République-Unie de Tanzanie) (Centre africain pour le dialogue en vue de la gestion des conflits et des questions de développement), la Fondation Mwalimu Nyerere, le Centre de Yaoundé et le Centre for Conflict Resolution (Afrique du Sud) (Centre pour le règlement des conflits), s'est tenu à Dar es-Salaam du 15 au 17 décembre 2003. Le séminaire a réuni 60 diplomates, des militaires de haut rang, des universitaires et des acteurs de la société civile, essentiellement de la région des Grands Lacs et était le quatrième d'une série de séminaires qui se proposaient de réfléchir à la façon dont les organisations sous-régionales d'Afrique pouvaient se rendre mieux à même de gérer les conflits locaux. Ce séminaire était le fruit du partenariat entre l'Académie et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales qui cherchent à accroître leur capacité de gérer les conflits et de renforcer les mécanismes de sécurité en Afrique.

38. Les participants ont formulé diverses recommandations concrètes pour montrer la voie à suivre aux organisations de la société civile, aux gouvernements, aux institutions régionales et aux organismes internationaux afin de tâcher de résoudre les questions de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs. Les participants ont souligné en particulier qu'il fallait veiller à ce que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'attaque vraiment aux causes profondes du conflit dans la région du point de vue régional aussi bien que national; fasse participer les acteurs de la société civile et les groupes féminins aux processus de consolidation de la paix et fasse échec aux retombées du commerce illicite d'armes légères.

3. Élections

Généralités

39. Le Centre a aidé la CEEAC à concevoir un cadre technique pour l'éducation des électeurs, le suivi des élections et les préparatifs pour la mise en place d'un réseau régional de parlementaires. Un certain nombre de projets d'intérêt commun ont également été retenus, qui portaient notamment sur la réintégration dans les communautés et la mise en route du réseau régional de parlementaires.

40. Sur l'invitation du Président de la Commission de l'Union africaine, le Centre a fourni des services d'experts à l'occasion de la séance de réflexion organisée, à Addis-Abeba en octobre 2003, par l'Union européenne et d'éminentes personnalités sur la constitution d'une union africaine pour le XXI^e siècle.

41. Au niveau national, des consultations de deux jours ont été organisées à Yaoundé en juin 2002 avec l'Observatoire national des élections du Cameroun en collaboration avec le Coordonnateur résident des Nations Unies. En République centrafricaine, le Centre a apporté son concours au BONUCA pendant la tenue de son dialogue national. À cet égard, des consultations ont été organisées en janvier 2003 entre le Centre et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

42. Le Centre a participé à la quatrième réunion du Forum africain pour la démocratie qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) en avril 2003. Le Conseiller régional pour la démocratie, qui représentait le Centre, a participé à l'atelier organisé à l'intention des organisations de la société civile en Afrique centrale. Il a fait un exposé sur le Centre et les activités qu'il mène dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit. Plusieurs organisations de la société civile dans la sous-région se sont déclarées désireuses de travailler avec le Centre. Il y a eu aussi un échange de vues positif sur la coopération et le financement possibles avec de hauts fonctionnaires du National Endowment for Democracy, qui fait fonction de secrétariat pour l'Africa Democracy Forum, et avec d'autres donateurs et partenaires potentiels.

Promotion de la démocratie et élections nationales : exemple du Cameroun

43. Le Centre a travaillé étroitement avec une ONG sise à Yaoundé, le Mouvement international de la jeunesse pour l'Afrique, qui a préparé un manuel de formation pour l'éducation aux processus électoraux. L'ONG a prié le Centre, en novembre 2003, de lui apporter une assistance technique pour établir le questionnaire et terminer la brochure sur les élections.

44. À la demande du Centre pour les droits de l'homme et la mobilisation pour la paix, qui a son siège à Bamenda (Cameroun), le Centre a organisé les 19 et 20 avril 2004 un atelier de formation relatif à l'approche de la mobilisation fondée sur les droits de l'homme et la sensibilisation aux droits de l'homme et à la démocratie. Trente-quatre participants représentant des ONG qui s'occupent de défense des droits de l'homme et des organisations de médias dans la zone de Bamenda ont profité de cette formation. L'atelier a tenu des séances plénières et constitué des groupes de travail. Chaque groupe de travail s'est vu assigner un problème relatif aux droits de l'homme qu'il a dû résoudre en utilisant les matériaux fournis par le formateur. En évaluant l'atelier, les participants se sont déclarés satisfaits de son contenu et de la méthodologie utilisée pour le programme de deux jours et ont

demandé au Centre d'organiser une formation similaire dans la province du nord-ouest. Il a été aussi spécialement demandé au Centre de diffuser largement des informations et une documentation sur les instruments relatifs aux droits de l'homme et d'inclure des membres des forces armées dans les futurs séminaires qui se tiendraient dans la province du nord-ouest.

45. En outre, à la demande de la Jeunesse volontaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Centre a organisé à Yaoundé, les 10 et 11 juin 2004, un atelier de formation consacré à l'approche fondée sur les droits. L'atelier comportait cinq modules : instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme concernant la démocratie et l'état de droit; relation entre droits de l'homme et démocratie; démocratie, droits de l'homme et culture de paix; droit à la démocratie; indicateurs des Nations Unies pour des élections libres, honnêtes et crédibles; observations électorales; et médiation des conflits postélectorales.

V. Conclusion

46. Le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a contribué par son existence à donner aux divers intéressés dans la sous-région une conscience plus aiguë de la nécessité de respecter et promouvoir les droits de l'homme et les principes démocratiques. Des réseaux d'organisation de la société civile et de professionnels des médias ont été mis en place afin de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit.

47. Compte tenu du nombre croissant de demandes d'assistance technique que le Centre a reçues, il faudrait envisager de renforcer sa structure et de lui allouer des fonds supplémentaires pour lui permettre d'y répondre favorablement et efficacement.